



Compte-rendu du Conseil Syndical du 11 mars 2026

Syndicat Mixte de l'Eau et de
l'Assainissement
du Pays de Nemours (SMEAPN)



Amponville
Aufferville
Augerville-La-Rivière
Bagneaux-sur-Loing
Boulancourt
Burcy
Buthiers
Châtenoy
Chevrainvilliers
Darvault
Faÿ-Lès-Nemours
Fromont
Garentreville
Greze-sur-Loing
Guercheville
Larchant
Moncourt-Fromonville
Nanteau-sur-Essonne
Nemours
Ormesson
Poligny
Rumont
Saint-Pierre-Lès-Nemours
Villiers-sous-Grez

Conseil Syndical du 11 mars 2026

ORDRE DU JOUR (1/2)

AFFAIRES GÉNÉRALES

AFFAIRES POLE EAU POTABLE

AFFAIRES POLE ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF

<u>ADOPTION DU PV DE LA PRÉCÉDENTE RÉUNION DU 16/12/2025</u>	<u>ADOPTION DU PV DE LA PRÉCÉDENTE RÉUNION DU 16/12/2025</u>	<u>ADOPTION DU PV DE LA PRÉCÉDENTE RÉUNION DU 16/12/2025</u>
<u>2025_034</u> – A & R DÉLIBÉRATION – CLÉ DE RÉPARTITION DU FONDS DE TRÉSORERIE DE L'EX SMERB EAU POTABLE – EXERCICE 2024 <u>2025_035</u> – TRANSFERT DES IMMOBILISATIONS DES 4 EX SYNDICATS SUR LES 3 COMPÉTENCES	<u>EA2025_062</u> – A & R DÉLIBÉRATION-AFFECTATION RÉSULTAT 001 – EX SMERB EAU POTABLE – EXERCICE 2024 <u>EA2025_064</u> – CONVENTION DE FOURNITURE D'EAU EN GROS – SMEAPN/ SIDEAU /VÉOLIA <u>EA2025_065</u> – AVENANT N°2 – MODIFICATION DU CONTRAT DE CONCESSION SMEAPN/SAUR – DÉPLOIEMENT DE LA TÉLÉRELÈVE <u>EA2025_066</u> - Convention d'occupation du domaine public – antenne SMN – SMEAPN – SAUR	<u>AS2025_060</u> – A & R DÉLIBÉRATION-AFFECTATION 001 – EX SMERB ASSAINISSEMENT COLLECTIF – EXERCICE 2024 <u>AS2025_061</u> - TARIFICATION SYNDICALE – AC – BASE DE LOISIRS – REGION DE BUTHIERS <u>AS2025_062</u> – ANALYSE PFAS-DEMANDE SUBVENTION <u>SP2025_028</u>- PRIX DES CONTRÔLES ANC 2026 SUR BUTHIERS, BOULANCOURT ET AUGERVILLE-LA-RIVIÈRE <u>SP2025_029</u> – A & R DÉLIBÉRATION-AFFECTATION 001 – EX SMERB ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – EXERCICE 2024

Conseil Syndical du 11 mars 2026

ORDRE DU JOUR (2/2)

AFFAIRES GÉNÉRALES

AFFAIRES POLE EAU POTABLE

AFFAIRES POLE ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF

<u>DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT</u>	<u>DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT</u>	<u>DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT</u>
<u>PROPOSITION DE DÉLIBÉRATION</u>	<u>PROPOSITION DE DÉLIBÉRATION</u> EA2026_001- DOB EAU POTABLE ANNÉE 2026	<u>PROPOSITION DE DÉLIBÉRATION</u> AS2026 001 – CONVENTION FINANCIÈRE RELATIVE A L'EMPRUNT DECI AS2026 002 – DOB ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF ANNÉE 2026
<u>AFFAIRES DIVERSES</u>	<u>AFFAIRES DIVERSES</u>	<u>AFFAIRES DIVERSES</u>

Emargement (1/2)

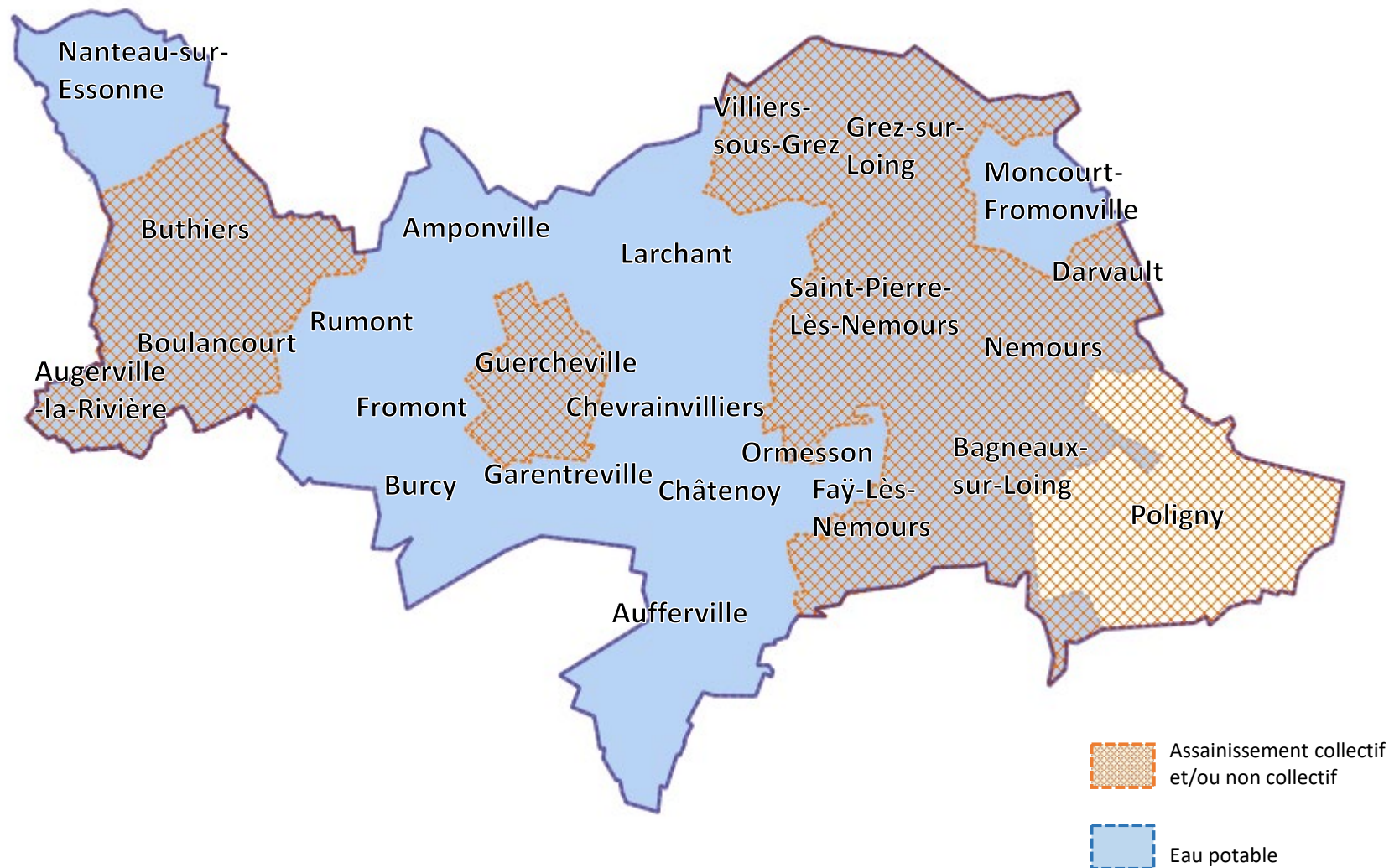
COMMUNES (19) / REPRESENTANTS (23)	Date/Naissance	Titre	PRESENTS	ABSENTS EXCUSES	POUVOIR à	ABSENTS
AMPONVILLE (77760) AEP	DUPERAT François-Xavier	30/05/1968	T			
	GIBIER Christian	24/10/1958	S	x		
AUFFERVILLE (77570) AEP	BRIAND Thierry	30/05/1968	T			x
	VALLERY Thierry	24/10/1958	S			
BAGNEAUX SUR LOING (77167) ASST et AEP	COFRECES Segundo	02/05/1963	T	x		
	COUELLE Gérard	02/06/1963	S			
BOULANCOURT (77760) ASST et AEP	VIRON Hervé	01/10/1971	T	x		
	JAIRE Eric	xx/02/1972	S			
BURCY (77760) AEP	DUMONCEAUX Joel	29/01/1945	T			
	MESSIAS Marinette	30/11/1976	S	x		
BUTHIERS (77760) ASST et AEP	CHAMOREAU Christophe	17/04/1962	T			
	THEVENET Julien	25/01/1977	S	x		
CHATENOY (77167) AEP	BEAUVAIS Evelyne	19/09/1948	T	x		
	PANNESE Magalie	23/01/1969	S			
CHEVRAINVILLIER S (77167) AEP	LOUDIN Benoit	23/08/1979	T			x
	MAUCCI Xavier	20/11/1990	S			
DARVAULT (77140) ASST et AEP	DEMASSON Frédéric	15/04/1964	T	x		
	BROCHON Eric	01/09/1977	S			
FAYLES NEMOURS (77167) ANC+AEP	PEUTOT Christian	26/05/1969	T	x		
	PAVIE Gilbert	11/09/1946	S			
FROMONT (77760) AEP	COURTOIS Pascal	21/10/1961	T			x
	BAGREAUX Serge	28/12/1958	S			
GARENTREVILLE (77890) AEP	GORNES Laure	16/11/1984	T	x		
	SEVESTRE Florian	24/11/1987	S			
GREZ SUR LOING (77880) AEP	GABORIT Véronique	21/07/1962	T	x		
	CORNAIRE Thomas	07/04/1978	S			
GUERCHEVILLE (77760) ASST + AEP	DOUINE Jean-Luc	xx/04/1968	T	x		
	COLLARD Natacha	xx/03/1973	S			
LARCHANT (77760) AEP	GREGOIRE Jean-Luc	xx/05/1957	T			x
	MOUCHET Stéphane	xx/07/1984	S			
MONCOURT- FROMNVILLE (77140) AEP	LABELLE Maxime	12/04/1983	T		x	Peutot C
	CHARRIER Jean François	25/02/1967	S			
NANTEAU SUR ESSONNE (77760) AEP	RATIER François	14/01/1959	T	x		
	MAUXION Olivier	31/05/1974	S			

Emargement (1/2)

NEMOURS (77140) ASST et AEP	ROUX Philippe	22/09/1948	T	x			
	KINDERF Gilles	16/10/1954	T	x			
	BAURY- SAILLY Frédéric	03/06/1969	T				x
	LACROUTE Valérie	29/10/1965	T	x			
	MARCANDELLA Florence	22/01/1964	S				
	DURIEUX Annie	27/03/1954	S				
	HAVET Odile	04/10/1977	S				
	DELAROCHE Sophie	08/09/1968	S				
ORMESSON (77167) AEP	NEHOULT Jean-Pierre	27/11/1951	T	x			
	DIDIER Jean-Pierre	11/01/1961	S				
CC du PITHIVERAIS- GATINAIS (45330) ASST et AEP	CITRON Olivier	xx/09/1967	T	x			
	HURFIN Pierre-Yves	25/06/1959	S				
POLIGNY (77167) ASST	LEDUC Christine	18/07/1954	T	x			
	BONIN Fannie	24/09/1953	S				
RUMONT (77760) AEP	TRAVERS-MOUSSINET Michel	14/02/1957	T				x
	BARBAUD Patrice	09/04/1972	S				
VILLIERS-SOUS-GREZ (77760) ASST + AEP	MASSON Thierry	22/04/1960	T	x			
	LOIR Yves	09/12/1954	S				
SAINT-PIERRE-LES- NEMOURS ASST et AEP	LANDAIS Bruno	18/09/1963	T				x
	DUMAY Jean-Claude	26/03/1958	T	x			
	REMOND Thierry	22/05/1962	S				
	DALMAYRAC Eric	25/11/1963	S				
TOTAL			28	20	1	0	7

Le Président nomme 3 secrétaires de séance.

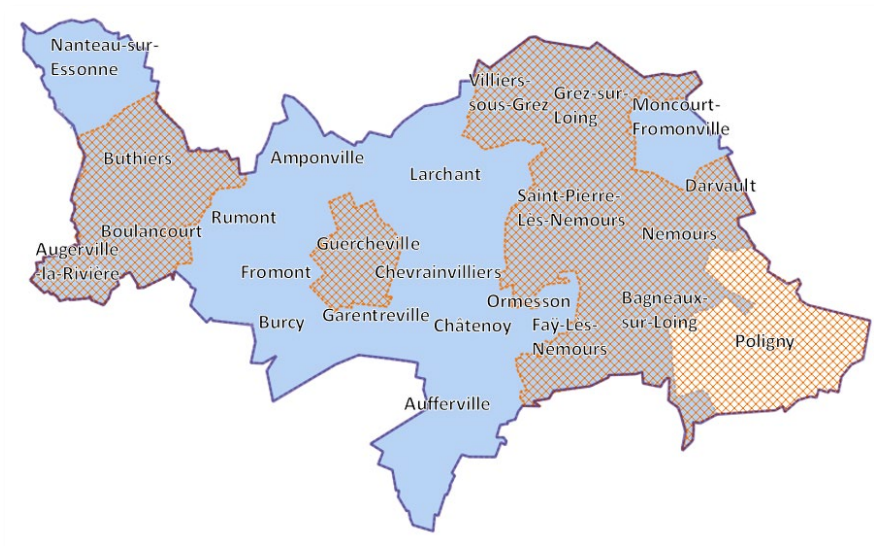
AFFAIRES GÉNÉRALES



ADOPTION DU PV DE LA PRECEDENTE REUNION DU 16 DÉCEMBRE 2025	DÉLIBÉRATION
A&R Délibération 2025_028 CLE DE REPARTITION DU FONDS DE TRESORERIE DE L EX SMERB	2025_034
Transfert des immobilisations des 4 Ex Syndicats sur 3 compétences	2025_035



Adoption par l'assemblée à l'unanimité



AFFAIRES DIVERSES

- 1) AGRANDISSEMENT DU SMEAPN EN JANVIER 2026 ;
- 2) RENOUELEMENT DES CSP

1) AGRANDISSEMENT DU SMEAPN EN JANVIER 2026

Fin janvier 2026, le SMEAPN a récupéré **10 nouveaux services publics** :

- Dont 6, exploités via des contrats de concession de service public :
 - Amponville (eau potable) => SAUR
 - Larchant (eau potable) => SAUR
 - Villiers sous Grez (eau potable + assainissement collectif) => SAUR
 - Grez-sur-Loing (assainissement collectif + assainissement non collectif) => Veolia Eau
- Et 4 services en régie avec de nouvelles prestations de service (tarifs HT pour l'année 2026) :
 - Garentreville (eau potable) => SAUR (7 256 € HT)
 - Guercheville (eau potable + assainissement collectif) => SAUR (15 658 € HT et 11 412 € HT)
 - Faÿ-Lès-Nemours (assainissement non collectif) => SAUR.

Une intégration au contrat de Nemours Saint Pierre est prévue au 2nd semestre 2026.

Dans l'attente de la mise en place d'une Concession de service public (CSP) pour les territoires en régie, **des prestations de service poussées ont été mises en place** : facturation, astreinte, relève de compteur, maintenance des équipements, réparation de fuites, réalisation des contrôles réglementaires, lavage de réservoir, curage du bassin d'orage, etc.

Le Syndicat a également investi pour les communes de Guercheville et de Garentreville dans la création de SIG (cartographie du réseau sous format informatique), ainsi que sur la mise en place de SOFREL S4W pour permettre l'envoi d'alarmes (respectivement : 7 857 € HT et 6 525 € HT).

Le Syndicat est accompagné par les bureaux d'études suivants pour le suivi des contrats de CSP en 2026 :

- COGITE (suivi des contrats eau et assainissement SAUR + rédaction des RPQS) :
eau potable (19 475 € HT) + assainissement (14 725 € HT)
- ADM (suivi des contrats eau potable de Veolia Eau) : ex. SMERB (3 190 € HT) + ex. SIE GM (5 035 € HT)
- Cabinet Merlin (suivi du contrat assainissement de Grez-sur-Loing) : environ 4 000 € HT (attente de devis)

2) RENOUVELLEMENT DES CONTRATS DE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC

Les services publics d'eau potable, d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif du SMEAPN sont exploités via 17 contrats d'eau et d'assainissement (concessions de service public et prestations de service).

Les premiers contrats d'exploitation prennent fin au 31/12/2027.

Le Syndicat doit amorcer le processus (long) de renouvellement dès à présent.

Le scénario envisagé à ce stade est de prévoir 2 contrats de concession de service public (l'un pour l'eau et l'autre pour l'assainissement collectif/non collectif) à l'échelle du SMEAPN, qui démarreraient au 1^{er} janvier 2028, qui intégreraient progressivement les territoires dont les contrats prendraient fin.

Cette approche est également nécessaire au processus de convergence tarifaire.

Afin d'anticiper cela, il est nécessaire que le Syndicat lance sans tarder une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour renouveler les contrats concession de service public d'eau et d'assainissement (environ 60 k €).

QUESTIONS/RÉPONSES AFFAIRES GÉNÉRALES

Question de Véronique GABORIT : l'assainissement collectif de Grez n'aurait pas été intégrées dans les statuts du SMEAPN.

Réponse (Syndicat) : le Syndicat confirme que la carte de la compétence d'assainissement collectif de Grez-sur-Loing est bien intégrée aux statuts du SMEAPN (cf. arrêté inter préfectoral 2026/DRCL/BLI/n°1 du 05/02/2026) – téléchargeable sur le lien : <https://smeapn.fr/nos-status/>

AFFAIRES PÔLE EAU POTABLE



 Eau potable

ADOPTION DU PV DE LA PRECEDENTE REUNION DU 16 DÉCEMBRE 2025	DÉLIBÉRATION
Affectation du Résultat 001 – Ex SMERB Eau potable-Exercice 2024	EA2025_062
Convention de fourniture d’eau en Gros SMEAPN SIDEAU VEOLIA	EA2025_064
Avenant n° 2 DSP SMEAPN/SAUR Mise en place de la Téléréleve	EA2025_065
Convention d’occupation du domaine public – Antennes SM77 – SMEAPN- SAUR	EA2025_066



Adoption par l'assemblée à l'unanimité

PROPOSITION DE DELIBERATION	DÉLIBÉRATION
DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES EAU POTABLE – ANNEE 2026	EA2026_001

- *Le Président rappelle* à l'assemblée que, comme le prévoit la loi d'administration territoriale du 6 Février 1992, et l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les établissements publics de plus de 3 500 habitants sont tenus d'organiser une discussion sur les orientations budgétaires chaque année, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget.
- L'article L2312-1 du CGCT relatif au DOB impose au Président de présenter à son organe délibérant un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.
- Pour les EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de 3 500 habitants, ce rapport comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Le formalisme, le contenu, les modalités de publication et de transmission de ce rapport sont prévues par décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 et inscrits à l'article D.2312-3 du CGCT.
- Le président présente le rapport d'orientations budgétaires,
- *Les membres de l'assemblée doivent prendre acte de sa présentation.*



Prise d'acte par l'assemblée

AFFAIRES PÔLE EAU POTABLE



AFFAIRES DIVERSES

- 1) RÉHABILITATION DU CAPTAGE DE GREZ-SUR-LOING
- 2) RENOUELEMENT DE LA CANALISATION D'EAU POTABLE DE LA RUE GRANDE À FROMONT

1) RÉHABILITATION DU CAPTAGE DE GREZ-SUR-LOING

Les travaux de réhabilitation du captage de Grez-sur-Loing ont commencé le 23/02/2026 pour une durée de 3 semaines.

Prestataire :

Veolia Eau (sous-traitance à SADE)

Prix :

72 854 € HT (demandes de subvention : 40% AESN et 30% CD77)



Le chemisage du captage a consisté en :

- La pose successive de tubes en acier, soudés entre eux, sur 18 m de profondeur
- Le coulage d'un ciment entre la paroi du captage et le cylindre en acier

Le chemisage a été suivi d'un essai de pompage par parliers pour vérifier la productivité du captage.

2) RENOUELEMENT DE LA CANALISATION D'EAU POTABLE DE LA RUE GRANDE À FROMONT

Description du projet

Nature des travaux :

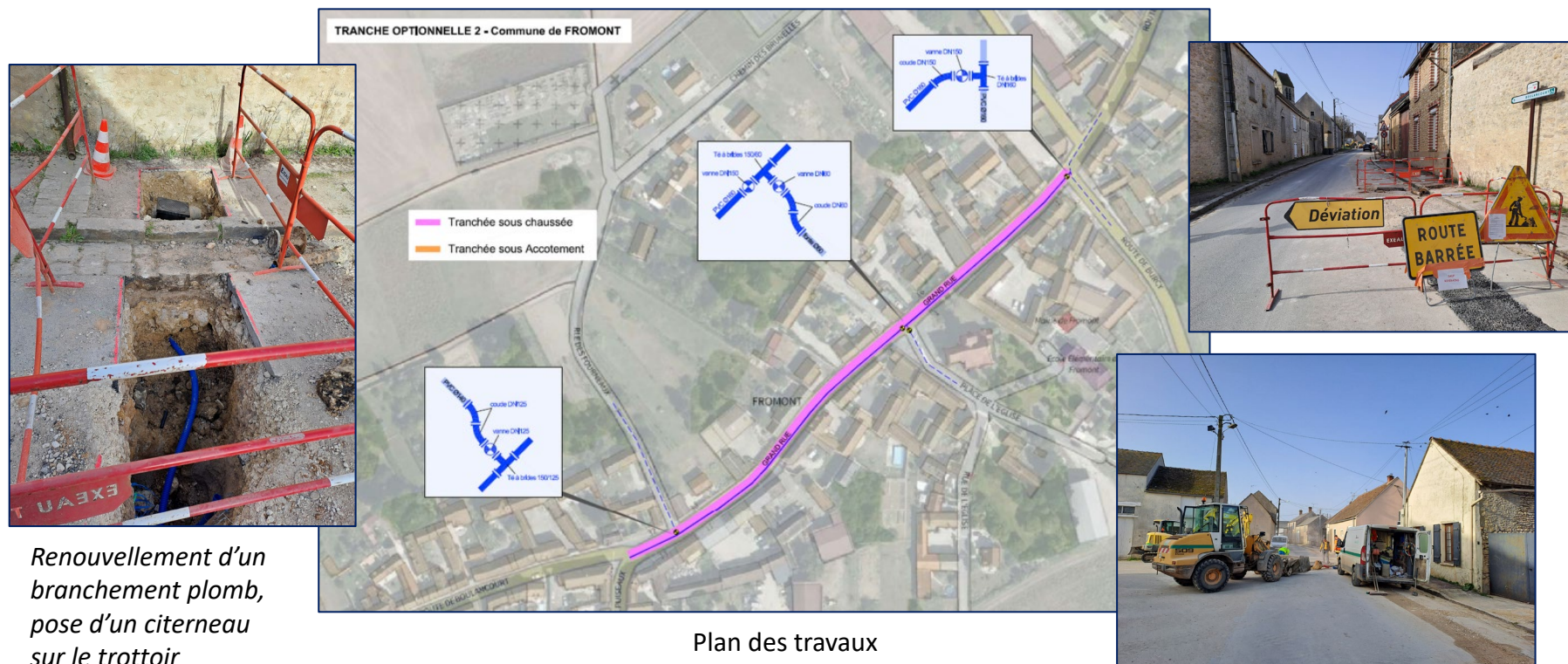
Ces travaux ont pour objectifs de remplacer 325 ml de canalisation prioritaire en termes de gestion patrimoniale, avec augmentation de diamètre (DN180 en PEHD) pour assurer la défense incendie.

Dans le cadre de ces travaux, 15 branchements en plomb seront également renouvelés.

Les travaux sont réalisés par la société Exeau TP sous la maîtrise d'œuvre de Prely Ingénierie.

Prix : 159 900 € HT (EXEAU TP)

Période : démarrage le 09/02/2026. Ces travaux devraient être terminés la semaine prochaine (enrobé inclus).



*Renouvellement d'un
branchement plomb,
pose d'un citerneau
sur le trottoir*

Plan des travaux

MERCI DE VOTRE ATTENTION

QUESTIONS/RÉPONSES PÔLE EAU POTABLE

Question de Véronique GABORIT : quel est le délai pour une demande de subvention ?

Réponse (Syndicat) : le délai dépend de plusieurs facteurs :

- si les conditions d'éligibilité à l'aide sont remplies, cela peut être rapide, mais nécessite le passage en commission par le partenaire financier, soit une durée de 3 à 6 mois ;
- si les conditions d'éligibilité ne sont pas remplies, il faut d'abord les lever. Par conséquent, la durée est indéterminée, dépendante de la condition à lever.

AFFAIRES PÔLE ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF



ADOPTION DU PV DE LA PRECEDENTE REUNION DU 16 DÉCEMBRE 2025	DÉLIBÉRATION
A&R Délibération AS2025_034 Affectation du Résultat 001 – Ex SMERB Assainissement Collectif Année 2024	AS2025_060
Tarification Syndicale – Assainissement Collectif – base de loisirs Buthiers Année 2026	AS2025_061
Analyse PFAS – Demande de Subvention	AS2025_062
Tarification ANC – Région de Buthiers	SP2025_028
A&R Délibération AS2025_048 Affectation du Résultat 001 – Ex SMERB Assainissement Non Collectif Année 2024	SP2025_029



Adoption par l'assemblée à l'unanimité

PROPOSITION DE DÉLIBÉRATION	DÉLIBÉRATION
CONVENTION FINANCIERE RELATIVE A L'EMPRUNT SUR LA DECI – Ex SMERB	AS2026_001

Le président rappelle que :

Considérant que le SMERB avait souscrit un emprunt d'un montant de 66 000 € en le 21/08/2024 pour la réalisation des travaux relatifs à la DECI,

Considérant que le SMERB a été dissout et a intégré le SMEAPN, lequel n'a pas de compétence en matière de DECI

Considérant que les communes doivent donc prendre à leur charge les remboursements de l'emprunt souscrit pour les travaux de DECI réalisés dans leurs communes respectives,

Considérant que la répartition de cette dépense entre les communes doit être effectuée en fonction du nombre d'habitants conformément à l'article 13 des statuts du SMERB

Les communes d'Augerville-la-Rivière, Boulancourt, Buthiers et Nanteau-sur-Essonne, compétentes en matière de DECI, procéderont au remboursement des annuités restantes à courir de l'emprunt souscrit par le SMERB en date du 21/08/2024 et pour un montant de 66000 € selon les modalités définies à l'article 2. La répartition des échéances entre les 4 communes suit les modalités de l'article 13 des statuts du SMERB.

Le remboursement s'effectuera au profit du SMEAPN, une fois par an après réception du titre de recette correspondant, après paiement par le SMEAPN des l'échéances de l'année N-1

Article 3: Le montant annuel des échéances de l'emprunt DECI s'élève à 7 907.76 € et ce, jusqu'à l'extinction de la dette..

Le Président demande à l'assemblée de procéder aux votes



Adoption par l'assemblée à l'unanimité

PROPOSITION DE DÉLIBÉRATION	DÉLIBÉRATION
DEBAT D ORIENTATIONS BUDGETAIRES ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF	AS2026_002

Le Président rappelle à l'assemblée que, comme le prévoit la loi d'administration territoriale du 6 Février 1992, et l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les établissements publics de plus de 3 500 habitants sont tenus d'organiser une discussion sur les orientations budgétaires chaque année, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget.

L'article L2312-1 du CGCT relatif au DOB impose au Président de présenter à son organe délibérant un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Pour les EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de 3 500 habitants, ce rapport comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Le formalisme, le contenu, les modalités de publication et de transmission de ce rapport sont prévues par décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 et inscrits à l'article D.2312-3 du CGCT.

Le président présente le rapport d'orientations budgétaires,

. Les membres de l'assemblée doivent prendre acte de sa présentation.



Prise d'acte par l'assemblée

AFFAIRES PÔLE ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF



AFFAIRES DIVERSES

- 1) RENCONTRE DES USAGERS DE LA RUE DES PRÉS À NEMOURS
- 2) RECONSTRUCTION DE LA STEP DE VILLIERS-SOUS-GREZ
- 3) TRAVAUX DE RÉHABILITATION SUR LE RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT DE NEMOSIA

1) RENCONTRE DES USAGERS DE LA RUE DES PRÉS À NEMOURS

Depuis plusieurs années (5-10 ans), les habitants de la rue des Prés à Nemours se plaignent d'inondations régulières en domaine privé en raison de retours d'eaux usées provenant du domaine public.

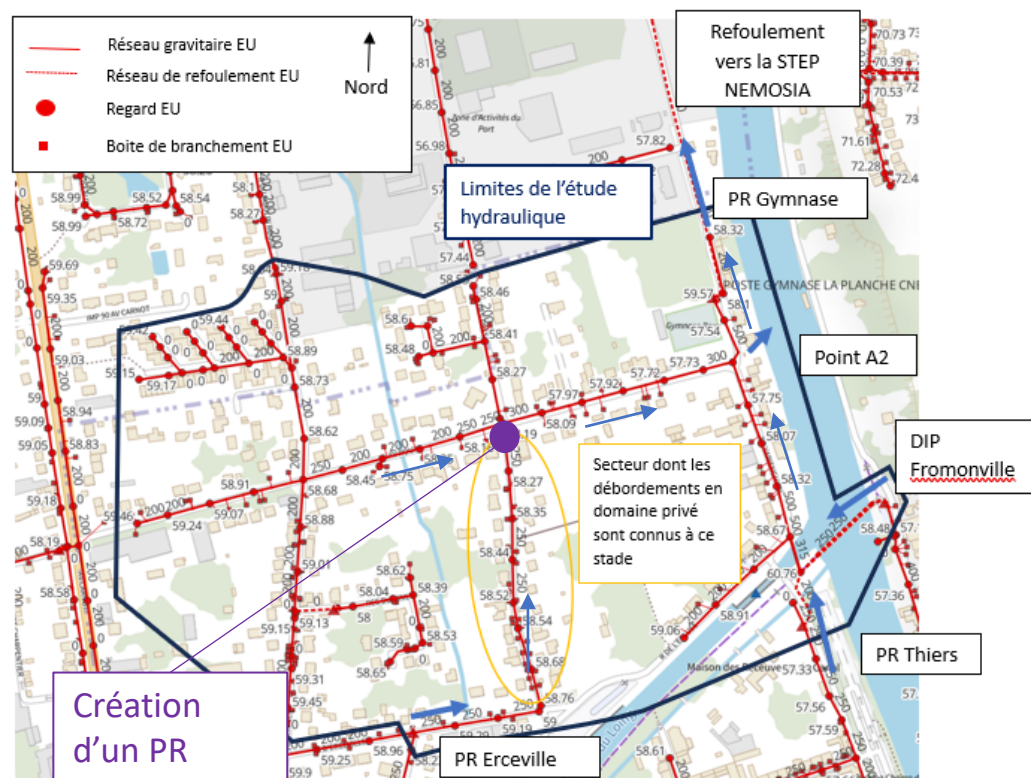
Ces retours d'eaux usées sont liés à des surcharges hydrauliques en domaine public, avec dépassement de la capacité de pompage du poste terminal Gymnase (qui refoule les effluents vers la STEP NEMOSIA).

Ces surcharges sont généralement liées à des épisodes pluvieux intenses (plus fréquents ces dernières années) du fait de l'existence de mauvais raccordements (EP vers EU) sur le réseau de collecte de NEMOSIA.

La situation a été particulièrement critique sur le mois de février 2026 : les épisodes pluvieux se sont conjugués à une crue du Loing (qui a augmenté fortement les infiltrations dans le réseau).

Les habitants de la rue des Prés à Nemours ont été rencontrés le lundi 02/03/2026 à 18h00 par le Syndicat et la commune de Nemours.

Cette problématique devait être étudiée dans le cadre du SDA en cours. Cependant, au regard de l'ampleur, il est souhaité d'accélérer sa résolution.



Le Syndicat prévoit de lancer une mission de maîtrise d'œuvre (MOE), qui intégrera une étude hydraulique au stade AVP. Une solution identifiée à ce stade (à étudier et confirmer par le MOE) est la réalisation d'un **poste de relevage (PR) en aval de la rue des prés**. Ce poste permettrait de bloquer l'influence aval lorsque le poste Gymnase est en surcharge hydraulique, soit un coût d'opération (études et travaux) estimé de l'ordre de 128 k€ HT.

2) RECONSTRUCTION DE LA STEP DE VILLIERS-SOUS-GREZ

La commune de Villiers-sous-Grez a initié le 03/03/2025 des travaux de reconstruction de sa station d'épuration. Ces travaux sont repris par le SMEAPN, qui a suivi ces travaux également en 2025.

Les travaux sont réalisés par le groupement Créa STEP/Système WOLF, sous la Maîtrise d'œuvre du bureau d'études SCE. La nouvelle station d'épuration est de type Filtres plantés de roseaux de 800 EH, équipée d'un bassin d'orage de 330 m³, permettant de limiter les surverses au milieu naturel par temps de pluie.

Ce type de procédé de traitement se compose de bassins remplis de graviers et plantés de roseaux. Il se compose de 2 étages de filtres en parallèle, alimentés par bâchées et fonctionnant en alternance. L'épuration s'effectue lors de l'écoulement verticales des eaux usées à travers le massif filtrant. Les mécanismes épuratoires sont principalement physiques (filtration) et biologiques (dégradation bactérienne).

Coût d'opération (MOE et travaux) : 1 325 237 € HT, dont 695 677 € HT de subvention de l'AESN et 382 830 € HT de subvention du Conseil départemental de Seine-et-Marne.



Bassin d'orage



1^{er} étage de filtres plantés de roseaux



Zone d'arrivée des effluents/déversoir d'orage

3) TRAVAUX DE RÉHABILITATION SUR LE RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT DE NEMOSIA

Travaux ponctuels par SAUR de renouvellement de canalisations d'eaux usées suite aux Inspections caméra (ITV) de 2024 et en complément des travaux sans tranchées réalisés en 2025 :

- Rue Benoist à Nemours - remplacement de 3 ml : 5040,41 € HT
- Rue des Praillons à Bagneaux sur Loing - remplacement sur 9 ml : 8 526,45 € HT
- Rue Paul Jozon à Nemours - remplacement d'un branchement : 5 893,79 € HT
- Rue Barry-Tricard à Saint-Pierre-Lès-Nemours - remplacement d'une canalisation de branchement sur 4 ml : 4 026,05 € HT
- Rue du canal à Saint-Pierre-Lès-Nemours - remplacement branchement : 3 490,13 € HT
- Avenue d'Ormesson à Saint-Pierre-Lès-Nemours - remplacement de canalisation sur 2 ml : 2 765,82 € HT

Coût global de ces opérations : 29 743 € HT (sur fonds de travaux)

Photos de quelques anomalies à traiter en dépose/repose :



Avenue d'Ormesson, à Saint-Pierre-Lès-Nemours



Rue Barry-Tricard, à Saint-Pierre-Lès-Nemours



Rue des Praillons, à Bagneaux sur Loing



Rue du canal, à Saint-Pierre-Lès-Nemours

QUESTIONS/RÉPONSES PÔLE ASSAINISSEMENT

Question de Véronique GABORIT : est-ce que l'agent de Guercheville est bien repris par le SMEAPN ?

Réponse (Syndicat) : Oui, sous forme de prestation de services avec la commune de Guercheville.

MERCI DE VOTRE ATTENTION

L'ordre du jour étant épuisé, Le Président remercie Madame BOISSY Véronique, Monsieur Lainé Pierre, pour le travail accompli et lève la séance à 20h25.

Le Président
Christian PEUTOT

Le Secrétaire affaires générales
Gilles KINDERF

Le Secrétaire affaires Eau Potable
Marinette MESSIAS

Le Secrétaire affaires AC & ANC
Segundo COFRECES

